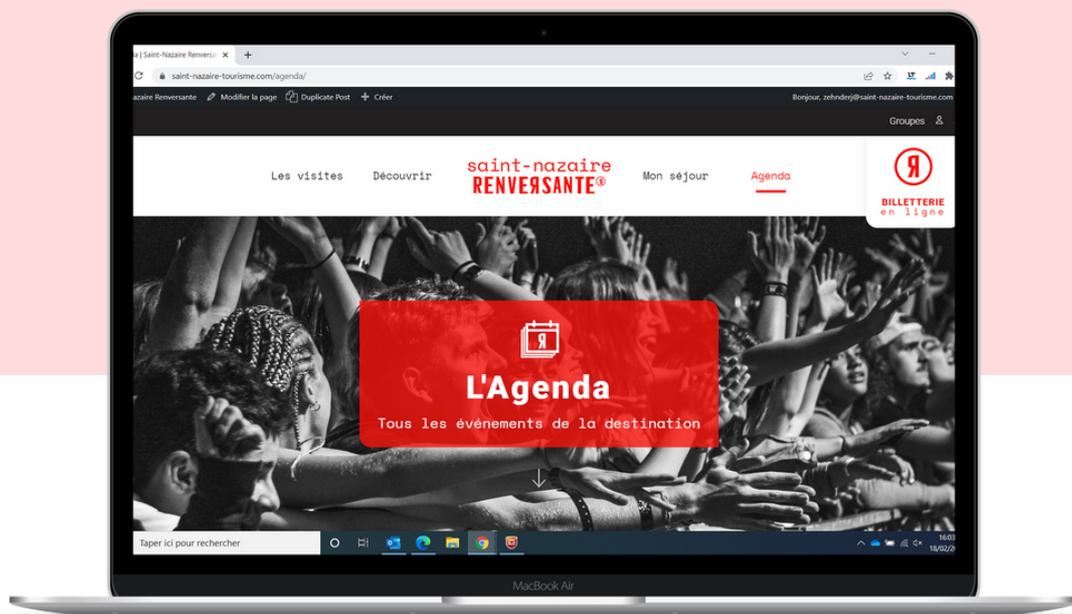


# COMMUNIQUEZ SUR VOS ÉVÉNEMENTS



Pour préparer des vacances, ou un week-end, 79% des voyageurs français ont cherché des informations en ligne depuis leur ordinateur ou leur smartphone en 2021. (Source : Agence Alioze)

Une excellente visibilité sur le web est donc essentielle pour développer son activité et se faire connaître auprès des touristes et des locaux.

Des outils en ligne, gratuits et faciles d'utilisation, vous permettront d'être présent sur notre site web et nos réseaux sociaux en quelques clics.

Grâce à ce document, Saint-Nazaire Agglomération Tourisme vous montre la démarche à suivre pour être visible sur le web !

## Saisir un événement sur infolocale.fr

Infolocale est un service Ouest France réservé aux organisateurs d'événements en tous genres. Ce site permet à chacun d'annoncer un événement.

Notre site, saint-nazaire-tourisme.com, est alimenté automatiquement par cette plateforme. Cela signifie que lorsque les internautes se rendent sur l'onglet « Agenda » de notre site, ils ont accès aux divers événements publiés sur infolocale.fr. Ouest France utilise aussi infolocale.fr pour alimenter l'édition papier du journal, ainsi que les guides vacances de l'été.

## Comment publier votre événement sur infolocale.fr ?

- Rendez-vous sur le site infolocale.fr, puis cliquez sur " Déposer une annonce +", en haut à droite de l'écran



Déposer une annonce +

Connectez-vous à votre compte infolocale, si vous en possédez déjà un, sinon inscrivez-vous.

- Une fois connecté, descendez un peu sur la page d'accueil et cliquez sur "Annoncez un événement".

- Renseignez les informations principales sur votre événement



**le type d'évènement**

**Le titre**

**le lieu**

**la ou les dates**

**les horaires**

**le tarif**

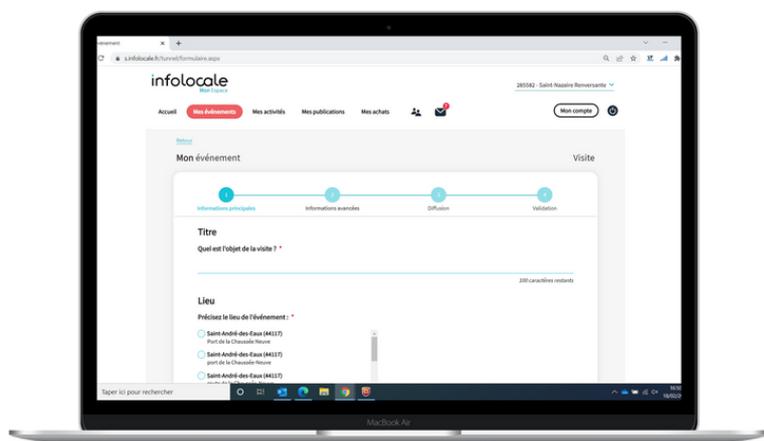
**le lien de réservation**

**l'accessibilité**

**la durée**

**une description de votre évènement**

**une ou des photos**





## **Quelques précisions:**

### **Le titre:**

Vous disposez de 72 caractères pour donner envie aux touristes et locaux de participer à votre événement !

### **Les horaires:**

Si vous souhaitez indiquer une fermeture au cours d'une journée par exemple, renseignez les horaires pour le matin, puis cliquez sur "+Ajoutez une tranche horaire", et renseignez les horaires pour l'après-midi.

### **Le lien de billetterie**

Pensez à appuyer sur "Valider" une fois que vous avez renseigné le lien, afin que celui-ci soit bien pris en compte.

Vous pouvez indiquer la ou les billetteries de votre événement :

Saisissez l'Url du site de billetterie

Valider



### **La description de votre événement**

Dans la description courte, qui sera publiée dans le journal local, soyez clair et explicite. Inutile d'inclure les dates, horaires et tarifs, le journal s'en chargera.

→ Vous disposez de 279 caractères.

Dans la description détaillée, qui sera disponible sur Internet, ajoutez des détails, donnez envie aux internautes de prendre part à votre événement !

→ Vous disposez de 1500 caractères.

→ **Les événements publiés sont contrôlés par le site infolocale.fr avant parution : vous recevrez un mail de validation lorsque votre annonce sera acceptée par le site.**

## Diffuser un événement sur notre groupe Facebook

● Saint-Nazaire Agglomération Tourisme a mis en place un groupe Facebook dédié aux événements de notre destination, dans lequel vous pouvez également publier votre événement.

● Dans un premier temps, vous devez rejoindre le groupe Facebook.  
Pour cela, connectez-vous à votre compte Facebook et rendez-vous sur cette page ou scannez le QR code pour y accéder depuis votre mobile :

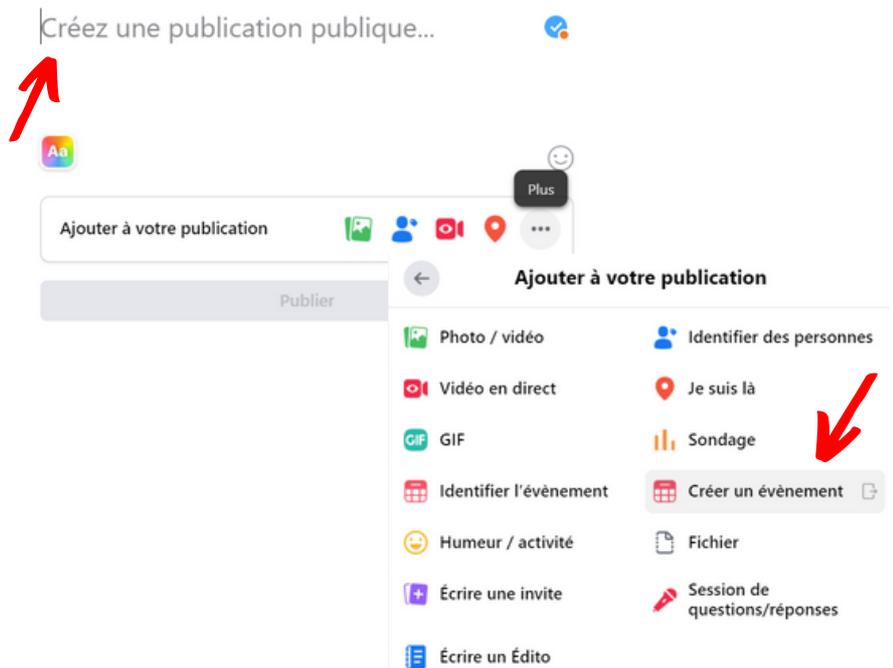
<https://www.facebook.com/groups/SaintNazaireTourisme>

Cliquez sur le bouton rouge "Rejoindre le groupe"



● Une fois que vous avez rejoint le groupe, vous pourrez :

**Créer une publication publique avec  
photo ou vidéo  
Créer un événement**





## **Quelques précisions :**

### **Votre profil :**

Vous pourrez choisir de rejoindre le groupe avec votre profil, ou avec l'une des pages que vous gérez, si c'est le cas.

### **La localisation :**

Vous êtes autorisés à publier des événements se déroulant sur les communes de Saint-Nazaire et son agglomération (Besné - La Chapelle-des-Marais - Donges - Montoir-de-Bretagne - Pornichet - Saint-André-des-Eaux - Saint-Joachim - Saint-Malo-de-Guersac - Saint-Nazaire - Trignac )

### **Publication d'un événement précis :**

Si vous avez déjà créé votre événement au préalable, choisissez "Identifier l'événement" lorsque vous rédigez votre publication. Ajoutez du texte, des photos, des vidéos... pour donner envie aux internautes de vous rejoindre !



**Votre publication doit être validée par un administrateur avant d'apparaître sur la page du groupe.**